



Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Date de révision : 16/12/2015

Date d'émission : 16/12/2015

Version : 1.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Contrôle à la bilirubine, pédiatrique
Code du produit : 1331-31, 1332-31
Synonymes : Bilirubine dans une matrice de protéines humaines

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Matériel de contrôle qualité pour laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise

Quantimetrix Corp.
2005 Manhattan Beach Blvd.
Redondo Beach, CA 90278
+1 310 536 0006

www.quantimetrix.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 310 536 0006

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Énoncés EUH : EUH208 – Contient 2-méthyl-4-isothiazolinone-3-one (2682-20-4). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres avertissements

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Diméthylsulfoxyde	(N° CAS) 67-68-5 (N° CE) 200-664-3	1	Non classé
2-méthyl-3-isothiazolone	(N° CAS) 2682-20-4 (N° CE) 220-239-6	0,0152	Toxicité aiguë 3 (Orale), H301 Toxicité aiguë 3 (Dermique), H311 Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards), H331 Corrosion cutanée 1B, H314 Lésions oculaires 1, H318 Sensibilisation de la peau 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatique aiguë 1, H400

Texte complet des énoncés H : voir la section 16

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Peut entraîner une sensibilisation de personnes sujettes par contact avec la peau.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Il est probable que le contact direct avec les yeux provoquera une irritation.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit : peut provoquer des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse anti-alcool, mousse polymère, eau pulvérisée, brouillard d'eau.
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : Non inflammable.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Absorber ou confiner le déversement à l'aide de matériaux inertes, puis placer dans un récipient approprié.
- Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir l'en-tête 8, Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Matériel de contrôle qualité pour laboratoire. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthyl-4-isothiazolinone-3-one (2682-20-4)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	0,05 mg/m ³
Suisse	VME (mg/m ³)	0,2 mg/m ³ (poussière inhalable)
Diméthylsulfoxyde (67-68-5)		
Autriche	MAK (mg/m ³)	160 mg/m ³
Autriche	MAK (ppm)	50 ppm
Autriche	Catégorie chimique LEMT (AT)	Mention « peau »
Suisse	VLE (mg/m ³)	320 mg/m ³
Suisse	VLE (ppm)	100 ppm
Suisse	VME (mg/m ³)	160 mg/m ³
Suisse	VME (ppm)	50 ppm
Suisse	Catégorie chimique LEMT (CH)	Mention « peau »
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m ³)	160 mg/m ³
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (ppm)	50 ppm
Estonie	LEMT TWA (mg/m ³)	150 mg/m ³
Estonie	LEMT TWA (ppm)	50 ppm
Estonie	LEMT LECT (mg/m ³)	500 mg/m ³
Estonie	LEMT LECT (ppm)	150 ppm
Estonie	Catégorie chimique LEMT (ET)	Mention « peau »
Finlande	HTP-arvo (8 h) (ppm)	50 ppm
Finlande	Catégorie chimique LEMT (FI)	Potentiel d'absorption cutanée
Lituanie	IPRV (mg/m ³)	150 mg/m ³
Lituanie	IPRV (ppm)	50 ppm
Lituanie	TPRV (mg/m ³)	500 mg/m ³
Lituanie	TPRV (ppm)	150 ppm
Lituanie	Catégorie chimique LEMT (LT)	Mention « peau »
Slovénie	LEMT TWA (mg/m ³)	160 mg/m ³
Slovénie	Catégorie chimique LEMT (SL)	Potentiel d'absorption cutanée
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m ³)	150 mg/m ³
Suède	nivågränsvärde (NVG) (ppm)	50 ppm
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m ³)	500 mg/m ³
Suède	kortidsvärde (KTV) (ppm)	150 ppm
Suède	Catégorie chimique LEMT (SE)	Mention « peau »

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence devraient être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle.

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection.



Matériaux des vêtements de protection : Tissus et matériaux résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection des yeux : Aucune n'est requise dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : Utiliser un appareil respiratoire approuvé ou un appareil respiratoire autonome lorsque l'exposition peut dépasser les limites établies en milieu de travail.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Ambre orangé
Odeur	: Données non disponibles
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: 8,2
Vitesse d'évaporation	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: Données non disponibles
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Sans objet

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit n'est pas inflammable. Toutefois, en cas d'incendie, la décomposition peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du chlorure et des hydrocarbures.

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

2-méthyl-4-isothiazolinone-3-one (2682-20-4)

ETA CLP (oral) 100,00 mg/kg poids corporel

ETA CLP (dermique) 300,00 mg/kg poids corporel

ETA CLP (poussières, brouillards) 0,50 mg/l/4 h

Diméthylsulfoxyde (67-68-5)

DL50 orale chez le rat > 20 000 mg/kg

DL50 dermique chez le rat ≈ 40 000 mg/kg

Corrosion/Irritation cutanée : Non classé

Lésion/Irritation oculaire grave : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Risque d'aspiration : Non classé

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Diméthylsulfoxyde (67-68-5)

LC50 chez les poissons 1 34 g/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Pimephales promelas)

CL50 chez les poissons 2 33 à 37 g/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])

12.2. Persistance et dégradabilité

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Persistance et dégradabilité Non spécifié

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diméthylsulfoxyde (67-68-5)

Log Pow -2,03

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition approprié ONU				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.3. Classe(s) de risque pour le transport				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.4. Groupe d'emballage				
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
14.5. Risques pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substance REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

2-méthyl-3-isothiazolone (2682-20-4)

Figure à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

Diméthylsulfoxyde (67-68-5)

Figure à l'inventaire EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) de la CEE

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 16/12/2015

Sources des données : Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

Texte complet des énoncés H et EUH :

Toxicité aiguë 3 (dermique)	Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (Inhalation : poussières, brouillards)	Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillards), catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (Orale)	Toxicité aiguë (Orale), catégorie 3
Aquatique aiguë 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Risque aigu, catégorie 1
Lésions oculaires 1	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 1
Corrosion cutanée 1B	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 1B
Sensibilisation cutanée 1	Sensibilisation – Peau, catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H301	Toxique en cas d'ingestion
H311	Toxique en cas de contact avec la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H331	Toxique en cas d'inhalation
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Contrôle à la bilirubine, pédiatrique

Fiche de données de sécurité

Conformément à la réglementation (UE) n° 2015/830 et à la réglementation (CE) n° 1272/2008

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
------	---

EU GHS SDS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seules exigences de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spéciale du produit.